

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025
COMMUNE DE TAISSY

La réunion a débuté le 3 avril 2025 à 20H00 sous la présidence du Maire, M BARRIER Patrice.

Etaient présents : M. BARRIER Patrice, M. GA Thierry, Mme ROULLÉ Annie, M. TIAFFAY Patrice, Mme BARRERE Céline, M. VIELLARD Vincent, Mme DUCHESNE Madeleine, Mme CHALENÇON Danièle, M. CLAUDON Eric, M. DAVID Thierry, Mme DESCHAMPS Isabelle, Mme GOMMENNE Catherine, Mme MICHEL Rafaële, M. BARTHELEMY Jérôme, Mme DENHEZ Delphine, M. LEFORT Clément, Mme DAUBENFELD Nicole, Mme THOURAULT Sylvie.

Etaient absents excusés : M. ROYER Jean-Marc a donné pouvoir à Mme THOURAULT Sylvie.

Mme BARRERE Céline a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

I- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 MARS 2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 4 mars 2025 à l'approbation des élus, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.
Le procès-verbal est adopté.

II. DELIBERATIONS

1- Approbation du compte de gestion 2024 et vote du compte administratif 2024 (commune + CCA)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à dix-neuf voix pour

2) Vote du compte administratif 2024 Commune et C.C.A.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. GA Thierry, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. BARRIER Patrice, Maire, qui s'est retiré au moment du vote et s'est donc abstenu, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif Principal		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultat Propre de l'exercice 2024	2 449 693,63	2 657 353,60	207 659,97
	Résultat Antérieur Reporté		1 548 716,13	1 548 716,13
	Résultat à Affecter			1 756 376,10
Section d'Investissement	Résultat Propre de l'exercice 2024	934 922,70	700 329,69	-234 593,01
	Résultat Antérieur Reporté	-29 276,36		-29 276,36
	Résultat à Affecter			-263 869,37
Restes à réaliser au 31 décembre 2024	Fonctionnement			0,00
	Investissement	587 541,00		-587 541,00
Résultat Cumulé 2024		4 001 433,69	4 906 399,42	904 965,73

Compte Administratif CCA		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultat Propre de l'exercice 2024	89 209,37	102 097,85	12 888,48
	Résultat Antérieur Reporté			0,00
	Résultat à Affecter			12 888,48
Section d'Investissement	Résultat Propre de l'exercice 2024	19 866,60	27 517,68	7 651,08
	Résultat Antérieur Reporté	27 303,70		-27 303,70
	Résultat à Affecter			-19 652,62
Restes à réaliser au 31 décembre 2024	Fonctionnement			0,00
	Investissement		0,00	
Résultat Cumulé 2024		136 379,67	129 615,53	-6 764,14

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté par quinze voix pour, une voix contre (Sylvie Thourault) et deux abstentions

3 Affectation du résultat 2024 Commune

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 57,

Après avoir approuvé au cours de cette même séance, le compte administratif pour 2024 qui présente un excédent de fonctionnement de 1 756 376,10 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution globale de		
-263 869,37		soit un déficit d'investissement de
Un solde des restes à réaliser		-851 410,37
-587 541,00		

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024,
sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

*Affectation en réserves au compte 1068 pour	851 410,37€
* Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) pour	904 965,73 €
* Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses pour	263 869,37 €

Adopté par dix-sept voix pour, une voix contre (Sylvie Thourault) et une abstention

4 Affectation du résultat 2024 C.C.A.

➤ N° 22/2025 Affectation des résultats 2024 – C.C.A

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 57,

Après avoir approuvé au cours de cette même séance, le compte administratif pour 2024 qui présente un excédent de fonctionnement de 12 888,48 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un déficit d'investissement de :

Un solde d'exécution globale de		
-19 652,62		Entraînant un besoin de financement de
Un solde des restes à réaliser		-19 652,62

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024,

Décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

*Affectation en réserve au compte 1068 pour	12 888,48 €
* Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) pour	19 652,62 €

Adopté par dix-sept voix pour, une voix contre (Sylvie Thourault) et une abstention

5) Etat annuel des indemnités des élus.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L 2123-24-1,

Prend connaissance des indemnités des élus versées au cours de l'exercice 2024 décrites dans le tableau ci-après :

	Fonction	Indemnités 2024
BARRIER Patrice	Maire	21 950, 16 €
BARRERE Céline	Adjoint	8 138,88 €
GA Thierry	Adjoint	8 138,88 €
ROULLE Annie	Adjointe	8 138,88 €
TIAFFAY Patrice	Adjoint	8 138,88 €
VIELLARD Vincent	Adjoint	8 138,88 €

6) Vote du BP 2025 budget principal.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L. 2312-1 et 2312-2,

Vu l'avis de la commission « Finances » du 1er avril 2025,

Approuve le budget primitif 2025 arrêté en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement à 3 533 266,73 € et en section d'investissement à 5 747 782,37 €.

Adopté par dix-sept voix pour, une voix contre (Sylvie Thourault) et une abstention

7) Vote du BP 2025 C.C.A.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L. 2312-1 et 2312-2,

Vu l'avis de la commission « Finances » du 1er avril 2025,

Approuve le budget primitif 2025 arrêté en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement à 113 152,00 € et en section d'investissement à 24 731 €.

Adopté par dix-sept voix pour, une voix contre (Sylvie Thourault) et une abstention

8) Vote des taux d'imposition communaux pour 2025.

Vu l'avis de la commission « Finances » du 1er avril 2025,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales
Le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2025 comme suit :

taxe foncière sur les propriétés bâties TFB	38.83 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties TFNB	11.14 %
taxe d'habitation sur les résidences secondaires THRS	12.53 %

Adopté par quatorze voix pour et cinq voix contre (Sylvie Thourault, Nicole Daubenfeld, Jean-Marc Royer, Jérôme Barthélémy, Rafaële Michel)

9) Approbation du compte de gestion 2024 de la caisse des écoles

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à dix-neuf voix pour

10) Vote du compte administratif 2024 de la caisse des écoles.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. GA Thierry, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. BARRIER Patrice, Maire, qui s'est retiré au moment du vote et s'est donc abstenu, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultat Propre de l'exercice 2024			0,00
	Résultat Antérieur Reporté		9 008,01	9 008,01
	Résultat			9 008,01
Section d'Investissement	Résultat Propre de l'exercice 2024			0,00
	Résultat antérieur reporté	840,07		-840,07
	Résultat			-840,07
Résultat Cumulé 2024		840,07	9 008,01	8 167,94

2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à quinze voix pour, une voix contre (Sylvie Thourault) et deux abstentions

10) Réalisation d'un contrat de prêt PSPL auprès de Caisse des Dépôts pour le financement de la construction d'un bâtiment public: une crèche de 39 berceaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L. 2121-29 et L. 2337-3,

Vu le budget primitif voté le 3 avril 2025,

Considérant le projet de construction d'une crèche de 39 berceaux :

Coût Global :	3 637 985,67 €
Subventions :	1 772 772 €
Emprunt :	600 000 €
Autofinancement :	800 000 €

Considérant la possibilité des collectivités territoriales de recourir à l'emprunt pour financer leurs opérations d'investissement,

Considérant l'inscription de cette recette au budget de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par voix pour, décide :

- De contracter auprès de la Banque de la Caisse des dépôts et consignations un emprunt de six cent mille euros aux caractéristiques suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL Transformation écologique

Montant : 600 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 15 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 3,41

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 6,20 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

- de prévoir au budget les dépenses obligatoires au paiement des annuités (capital et intérêts) en fonction du plan d'amortissement prévu.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et à procéder au déblocage des fonds.

Adopté à dix-huit voix pour, et une voix contre (Sylvie Thourault)

11) Réalisation d'un contrat de deux prêts relais à taux fixe auprès de Caisse d'Epargne Grand Est Europe dans l'attente du remboursement du FCTVA et du versement des subventions pour le financement de la construction d'une crèche de 39 berceaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L. 2121-29 et L. 2337-3,

Vu le budget primitif voté le 3 avril 2025,

Considérant le projet de construction d'une crèche de 39 berceaux :

Coût Global :	3 637 985,67 €
Subventions :	1 772 772 €
Prêt relais FCTVA	600, 000€
Prêt relais Subventions	1 400 000 €

Considérant la possibilité des collectivités territoriales de recourir à l'emprunt pour financer leurs opérations d'investissement,

Considérant l'inscription de cette recette au budget de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par voix pour, décide :

- De contracter auprès de la Caisse d'Epargne Nord Est Europe :
- **un prêt relais d'un montant de six cent mille euros aux caractéristiques suivantes :**

Prêt relais dans l'attente du remboursement du FCTVA

Montant : 600 000 euros

Durée : 2 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 3,68

Frais de dossier : 400, 00 euros

un prêt relais d'un montant de un million quatre cent mille euros aux caractéristiques suivantes :

Prêt relais dans l'attente du versement des subventions

Montant : 1 400 000 euros

Durée : 1 an

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 3,64

Frais de dossier : 1 100, 00 euros

Amortissement du capital pour les 2 prêts: en une seule fois et au plus tard à l'échéance du contrat (prêt in fine)

Souplesse de mobilisation pour les 2 prêts: les fonds peuvent être décaissés en une, deux ou trois fois dans les 6 mois de la signature du contrat

Remboursement anticipé pour les 2 prêts :

Partiel : possible pour des montants > 10% du capital initial

Total : possible à tout moment

Sans frais, ni indemnité sous réserve du préavis contractuel

- de prévoir au budget les dépenses obligatoires au paiement des annuités (capital et intérêts) en fonction du plan d'amortissement prévu.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de prêts et à procéder au déblocage des fonds.

Adopté à dix-huit voix pour et une voix contre(Sylvie Thourault)

III. GRAND REIMS

Lors de sa réunion du 27 mars dernier, le conseil communautaire a arrêté le projet du SCoT, une consultation des personnes publiques associées aura lieu d'avril à juin, une enquête publique en septembre/octobre, avec une approbation prévue pour décembre 2025.

Le projet de Plan de mobilités a également été arrêté, une consultation des personnes publiques associées aura lieu d'avril à juin, une enquête publique de juillet à septembre 2025 et l'approbation du Plan de mobilités par le conseil communautaire en décembre 2025

IV. COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS

CMJ: réunion du 11/03/25

Adrian Bernard, animateur à la Caisse des écoles de Taissy a rencontré les membres du CMJ pour leur proposer des activités susceptibles d'intéresser les ados de Taissy.

Il leur a également proposé un projet de réalisation d'une fresque par un artiste de Taissy au niveau de l'arrêt de bus de la rue Longjumeau, au niveau de l'école maternelle,

Conseil d'école de la Maternelle : le 18/03/25

- 71 élèves sont attendus pour la prochaine rentrée scolaire.
- Dans le cadre du PPMS unifié, un exercice de simulation d'inondation a été réalisé le jeudi 3 avril, l'ensemble des élèves de la maternelle, les enseignants et les Atsems sont venus se réfugier au 1^{er} étage de la Mairie, l'école ne possédant pas d'étage.
- La maintenance des équipements informatiques de l'école est reprise par la Société Digitaliance.
- La kermesse aura lieu le 14 juin 2025, une sortie au château Fort de Sedan le 27/6/25.

VI. INFORMATIONS DIVERSES

Cette année, en raison de la rentrée des classes le lundi 1^{er} septembre, la fête patronale se tiendra les vendredi 29, samedi 30 et dimanche 31 août. L'accueil des nouveaux Taissotins est maintenu le lundi de la fête, soit le 1^{er} septembre.

Le permis de construire a été déposé en Mairie pour l'implantation de panneaux photovoltaïques par la société Ruinart.

Une visite du Fort de Montbré a été organisée à la demande de Lise Magnier, députée, accompagnée par un certain nombre de Maires de sa circonscription.

Une demande a été adressée en Mairie pour l'octroi d'une licence4 dans le cadre de l'ouverture d'un futur commerce, un restaurant pizzeria bar à vins.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21 H00.

Prochain Conseil le 06/05/25.

Mme BARRERE Céline
Secrétaire de séance

M. BARRIER Patrice,
Maire

